la discussion s'engage sur l'article 20 de la loi municipale et l'amendement de M. Faye, ainsi conçu : « Le Conseil de préfecture devra prononcer dans le » délai d'un mois, sauf recours au » Conseil d'Etat. La décision sera » notifiée par le préfet aux parties in» téressées dans la huitaine, au plus » tard, du jour où elle aura été rendue. »

MM. Jules Grévy, Ferrey, Ganivet, Marcou se succèdent à la tribune, sans parvenir à fixer l'attention de la Chambre. M. Leblond, qui a fini par se mettre à peu près d'accord avec ses amis, vient offrir un intermède. Sa proposition a pour objet de remplacer l'art. 13 du règlement actuel, par l'art. 13 du règlement de l'Assemblée nationale de 1871. Il est assez curieux de voir un républicain fouiller dans l'arsenal de cette pauvre Assemblée, si conspirée par les républicains, bien qu'elle leur ait donné la République.

M. Leblond, après avoir motivé son projet de résolution sur la séance «pitoyable détestable » de mardi dernier, demande une déclaration d'urgence. Le président met la proposition aux voix. L'urgence est votée. Ce résultat provoque les rires de la droite. M. le duc de Bisaccia de sa place propose cet article additionnel : « Les républicains seuls auront le droit de parler dans cette chambre. » Les rires redoublent. M. Cazeaux monte lire cet article additionnel : « Le président seul appliquera les mesures disciplinaires. » Il explique qu'il sera défendu à des membres isolés ou a des groupes de réclamer quelque mesure que ce soit contre les députés. A son tour, il réclame l'urgence. Mais la gauche vote contre ou s'abstient. Il faut deux épreuves. Quelques centre-gauches votent l'urgence avec la droite. M. de la Rochette s'écrie : « C'est le premier succès de scrutin de la minorité. »

L'incident se clot dans un grondement de sourde colère de la majorité et dans un rire homérique de la droite. On revient à la loi municipale qu'on parait vouloir de plus en plus traîner en longueur. Cela retarde d'autant le budget et prépare la voie à une session d'automne. A ce propos un de nos amis M. de la Billais doit demander compte, aujourd'hui, à la tribune, du retard apporté au dépôt du rapport de la commission du budget. L'amendement Faye est repoussé. Mais il y en a d'autres. M. Gasté demande que les sénateurs et députés ne puissent exercer les fonctions municipales. M. Talandier soutient énergiquement cet amendement au nom de la République et de la démocratie française. M. Ferry le combat non moins énergiquement au nom de la même république et de la démocratie. Les deux orateurs font, pendant une demi-heure, assaut de clichés et de paroles à effet. L'Amérique intervient dans la discussion, et les tribunes se dégarnissent à vue d'œil. L'amendement de M. Gasté est repoussé. Le même sort néfaste atteint un amendement de M. Talandier soutenu par M. Perin et demandant que les Conseils municipaux soient renouvelés tous les trois ans.

Au départ du Courrier, M. Roger Marvaise refuse aux sous-préfets le droit de suspension et soutient cette thèse que c'est là un droit disciplinaire qui attente à la vie municipale. Les mots rouflent. Quelques spectateurs tenaces en font autant. G. R.

### Incendie de la cathédrale de Metz

On lit dans la *Gazette de Lorraine* du 9 mai :

Les bruits les plus étranges, et disons-le, les plus absurdes circulent en ville au sujet de la cathédrale. Ce qui est généralement admis jusqu'à présent, c'est qu'une éteincelle sera tombée par une lucarne dans les combles, où avaient dû s'amasser depuis des siècles quantité de détritus de toute sorte et éminemment inflammables, tels que fétus de paille et branchages apportés par les oiseaux qui y faisaient leurs nids. Ces matières une fois brûlées, auront communiqué aux poutres de la toiture le feu qui a dû couver longtemps en secret, car les pompiers chargés de faire la ronde dans tout l'édifice se sont retirés seulement après une heure du matin, sans rien apercevoir.

Constatons d'ailleurs de nouveau que ces braves gens ont montré, pendant tout l'incendie, un courage et un dévouement au-dessus de tout éloge. C'est à leur abnégation que nous devons de voir les principales parties de la cathédrale, préservées d'une complète destruction.

Dès le commencement de l'incendie, les vases sacrés avaient été descendus dans la crypte, où ils étaient à l'abri de tout danger.

Il nous revient que S. M. l'empereur de même que S. A. I. le prince impérial, ont exprimé leurs plus profonds regrets au sujet de cet épouvantable désastre.

Coïncidence curieuse : les chroniques messines nous apprennent que le 7 mai 1468 la toiture de la cathédrale a été également en partie, consumée par un incendie.

—

On lit dans le *Moniteur de la Moselle* :

Lundi, Mgr. de Metz a été l'objet d'une ovation qui a dû, si non amoindrir son immense douleur, lui prouver du moins combien est sincère et profond le respectueux attachement qui l'entoure parmi nous.

Vers dix heures et demie, alors que Mgr l'évêque, les yeux mouillés de larmes, sortait des ruines fumantes de notre chère cathédrale, quatre ou cinq cents personnes l'ont accompagné jusqu'au palais épiscopal, témoignant ainsi de la part grande que la population messine prend au malheur commun.

—

On lit dans la *Gazette de Lorraine* du 10 mai.

Nous apprenons que, dès hier matin, Sa Majesté l'empereur s'est entretenu avec M. Tomow, architecte départemental, sur la restauration de notre belle cathédrale. Il paraît qu'on se propose de remplacer l'ancienne toiture en charpente par un faitage et des chevrons en fer, et une couverture de cuivre.

## Roubaix-Tourcoing
### ET LE NORD DE LA FRANCE

Voici le résumé de la souscription du diocèse de Cambrai pour les Noces d'or du Saint-Père :

| | |
|---|---|
| Reçu des Comités catholiques, | 6.399 fr. 85 c. |
| Reste de la souscription des Dames, après le paiement des objets d'art, etc., offerts au Saint-Père, | 12.000 fr. |
| Souscription de la *Semaine religieuse*, | 146.225 fr. 20 c. |
| Total : | 164.625 fr. 05 c. |

—

Nous apprenons la mort de M. l'abbé Naye, aumônier des Sœurs d Sainte-Marie, à Douai, décédé le 6 mai, à à l'âge de 74 ans.

—

La police de Roubaix, a procédé, hier, aux deux arrestations suivantes :

Celle de la femme Delcroix, mendiant rue de Lannoy, et celle d'un jeune tisserand de Croix, nommé Pierre Douhanne, arrêté pour avoir porté à son camarade des coups, et lui avoir fait des blessures. Ce jeune homme, qui n'est âgé que de 17 ans, a déjà fait un an de prison pour vol.

—

Le ministre de la guerre a été consulté sur les deux points suivants :

1° Les militaires retraités peuvent-ils être admis dans les cadres de corps de troupe, en qualité de commissionnés, s'ils sont, d'ailleurs, compris dans la catégorie de ceux qui peuvent être conservés sous les drapeaux, conformément à l'article 35 de la loi du 13 mars 1875 ?

2° Dans le cas de l'affirmative, quelle doit être la solde de ces militaires ; peuvent-ils cumuler cette solde avec les arrérages de leur pension ?

La première question doit être résolue affirmativement, par application des lois des 13 mars et 15 décembre 1875, qui donnent au ministre le droit non-seulement de conserver, mais encore de réadmettre sous les drapeaux, en qualité de commissionnés, les militaires dont il s'agit.

En ce qui touche la deuxième question, les militaires réadmis comme commissionnés doivent toucher la solde fixée par les tarifs en vigueur pour les emplois qu'ils occupent, mais ils ne sauraient, à aucun titre, cumuler cette solde avec les arrérages de leur pension, l'ordonnance du 25 décembre 1837 interdisant le cumul d'une solde d'activité avec une pension militaire.

La pension du militaire est suspendue durant le temps de cette nouvelle activité, mais elle est augmentée en raison de leurs nouveaux services, lorsque les commissionnés quittent définitivement l'armée.

—

M. le ministre des travaux publics, avait projeté de faire un voyage dans les départements du Nord ; la Chambre de Commerce de Dunkerque l'avait engagé à visiter cette ville. M. Christophle vient de répondre que, dans les circonstances actuelles, sa présence étant indispensable à Paris, il se voyait obligé de renoncer à son voyage.

—

Ce matin, vers deux heures, un violent incendie s'est déclaré boulevard Vallon, à Lille, dans un château inhabité, servant de magasin, appartenant à M. Choquet-Pignatelle.

A en juger par la violence des flammes et malgré la promptitude des secours, il est probable qu'on n'a pu que sauver peu de chose de ce vaste établissement.

A demain les détails.

—

L'*Indépendance belge* nous apprend que Mme de Beul, victime du parricide commis dimanche, à Termonde, a succombé à ses blessures. Son meurtrier, Emile de Beul, détenu à la maison d'arrêt de Lille, ne tardera pas à être remis entre les mains de la police belge.

—

Un triste accident est arrivé dans la journée d'avant-hier, a Landrecies.

M. Caullery, propriétaire de l'hôtel de la *Tête-d'Or*, en allant visiter des herbes qu'il avait achetées, est tombé du haut des fortifications et s'est tué.

—

Un vieillard d'Iwuy, N. Colpart, cabaretier, âgé de 74 ans, vient de mourir d'une façon assez singulière. Le 7 de ce mois, deux habitants de cette commune, Elie Cousin et L. Delzager se battaient. Il voulut les séparer, mais il fut renversé et quelques heures plus tard il succombait.

—

Le 10, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la filature de M. Bettremieux, à Lannoy.

Les pompiers sont arrivés aussitôt, de sorte qu'on s'en est rendu facilement maître. Les dégâts s'élèvent à 1,000 fr. Il y a assurance.

—

Trois suicides à enregistrer à Valenciennes, voilà qui fait un singulier contraste avec le Renouveau, dit l'*Echo de la Frontière*.

Mercredi, à cinq heures du soir, le sieur Rougefort Honoré, âgé de 62 ans, débitant de boissons, demeurant à Valenciennes, au lieu dit *le Vert-Gazon*, a été trouvé pendu dans son grenier, ne donnant plus signe de vie.

Le même jour, le même acte de désespoir a été consommé à Bouchain, dans un bois situé sur le terroir de cette commune. On a trouvé pendu à un arbre, un individu inconnu au pays, mais qu'à ses vêtements et aux traces de blessures qu'il portait aux mains, on suppose être un ouvrier verrier.

Enfin, aujourd'hui matin, on nous rapporte que le nommé Gellé Paul, âgé de 39 ans, dit *Gaspard*, journalier, demeurant rue de la Barre, à Valenciennes, s'est coupé la gorge, en profitant de l'absence de sa femme et de ses enfants.

**Etat-Civil de Roubaix.** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 9 mai. — Palmyre Decœyer, rue Watt, 4. — Blanche Ribert, rue Pellart prolongée, 123. — Marie Delattre, rue du Coq français, 49. — Gustave Lecleroq, rue de l'Alouette, cour Lamblin, 11 — Philippe Henzel, rue Bonnard, 28. — Elise Vanseveren, au grand fort Frasez, 106. — Jeanne Gerlaxke, rue des Filatures, 15. — Alexandre Lesguillon, rue Vallon, 33.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 9 mai. — Juliette Boutry, 6 mois, au fort Frasez, 13. — Thérèse Vergoucht 8 mois, 15 jours, rue de Monveaux, cour du lapin noir, 5. — Charlotte Six, 76 ans, sans profession, rue Turgot, 78. — François Dannel, 5 ans, 1 mois, rue de l'Hommelet, 119. — Leroy, présenté sans vie, rue St-Jean, 7. — Jules Finkenbein, 4 ans, 3 mois, rue Ste-Thérèse, 11. — Henri Lefebvre, 1 an, 9 mois, Hôtel-Dieu. — Rosalie Geujon, 67 ans, 1 mois, rue Bernard, 49.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 6 mai. — Arthur Ramon, 23 ans, menuisier, et Elisa Commine, 25 ans, journalière. — David Delécaut, 23 ans, tisserand, et Emilienne Colliez, 21 ans, journalière. — Paul Flament, 26 ans, employé d'octroi, et Aurélia Fiorin, 27 ans, tisserande. — Désiré Duhem, 26 ans, liseur, et Léonide Delannoy, 31 ans, sans profession. — Léopold Lecomte, 24 ans, encolleur, et Clémence Naessens, 22 ans, ourdisseuse. — Hubert Laurent, 35 ans, domestique, et Célina Malfait, 41 ans, couturière. — Oscar Caulier, 24 ans, peigneron, et Romanie Brys, 19 ans, journalière. — Léon Dannequin, 25 ans, serrurier, et Eugénie Laurie, 19 ans, piqurière. — Fidèle Desaint, 29 ans, journalier, et Marie Schollaert, 26 ans, tisserande. — Fidèle Desaint, 53 ans, mécanicien, et Marie Dufaihnie, 55 ans, blanchisseuse. — Jean-Baptiste Declercq, 25 ans, tisserand, et Clémentine Schiettekatte, 23 ans, soigneuse. — Léonard Vancausbroeck, 28 ans, tisserand, et Marie Heerlein, 25 ans, tisserande — Louis Decock, 27 ans, tisserand, et Eugénie Dumery, 32 ans, soigneuse. — Jean Verbecque, 23 ans, débourreur, et Marie Masquelier, 20 ans, soigneuse. — Louis Stillatus, 30 ans, tisserand, et Marie Finaut, 20 ans, journalière. — Anatole Nivesse, 26 ans, apprêteur, et Augustine Cartigny, 26 ans, peigneuse. — Pierre-Zéphyr Descreumaux, 28 ans, serrurier, et Marie Duquesne, 22 ans, ménagère. — Emile Vanslambrouck, 29 ans, tisserand, et Marie Simoens, 32 ans, cuisinière. — François, Mercier, 23 ans, tonnelier, et Zulma Jansoone, 23 ans, ménagère. — Léon Lefebvre, 27 ans, préposé à l'octroi, et Flore Belain, 23 ans, servante.

**Etat-Civil de Tourcoing.** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 11 mai. — Gustave Pollet, à Francs. — Aline Théraye, au dont de Neuville. — Germaine Beulque, au chemin de la Latte. — Palmyre Delattre, rue de Gand. — Marie Dupont, rue de Guisnes. — Alphonse Duquesnoy, au Blanc-Seau.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 11 mai. — Bénédictine Parmentier, 72 ans 2 mois, veuve de Jacques Wattel, rue de la Cloche. — Apolline Lecru, 52 ans 5 mois, épouse de Pierre Masurel, à la Marlière. — Léonie Quiévryn, 41 ans 6 mois, épouse de Louis Desurmont, au sentier de Roubaix. — Marie Dervaux, 87 ans, veuve de Louis Appréderis, rue du Haze. — Jean Toulemonde, 62 ans 3 mois, époux, de Sophie Vanloqueren, Grande-Place. — Gustave Ameye, 13 ans, au chemin des Carliers. — Léopoldine Olivier, 17 ans 25 jours, rue de Renaix, 17.

### CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

**Un obit solennel du mois** sera célébré en l'église paroissiale du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 14 mai 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI DELCROIX, cultivateur, époux de Dame FLORINE LENENCRE, décédé à Roubaix, le 12 avril 1877, à l'âge de 62 ans et 3 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

**Un obit solennel du mois** sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 14 mai 1877, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS DERUMAUX, époux de Dame ALPHONSINE DUMORTIER, décédé à Roubaix, le 13 avril 1877, à l'âge de 38 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

**Un obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 14 mai 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de DAME ADÈLE-CONSTANCE-JOSEPH DESCAT, veuve de Monsieur FRANÇOIS SEGARD, décédée à Roubaix, le 7 mai 1876, dans sa 73e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

### Belgique

Il y a des fêtes à Bruges à propos du XXVe anniversaire de la fondation de la *Concordia*, premier cercle catholique créé dans le pays.

Nous recevons à ce sujet les renseignements suivants :

8 mai. — L'assemblée générale s'achève. Enthousiasme indescriptible. L'élite de la société de Bruges remplit la salle académique du collége Saint-Louis. On remarque plusieurs rangs de dames.

De nombreux délégués représentaient les principaux cercles du pays. M. le sénateur Van Caloen préside, entouré des députés de Bruges. M. le bourgmestre Visart entrant dans la salle reçoit une chaleureuse ovation. M. le sénateur Van Ockerhout retrace l'histoire du cercle de la *Concorde*, société d'agrément, devenue société de combat. Toujours sur la brèche depuis vingt-cinq ans, elle a triomphé dans les élections législatives, provinciales et communales. Des hourrahs prolongés saluent la série des victoires rappelées. MM. Wasseige et Kervyn parlent successivement. Ils rendent hommage au courage et à la persévérance des catholiques brugeois. M. Kervyn dit que la foi religieuse est la vraie et unique source du patriotisme. Nous ne désarmerons pas, par des faiblesses s'écrie-t-il, l'audace du libéralisme. C'est par des affirmations courageuses que nous maintiendrons nos droits et que nous ferons reculer les modernes barbares. Il est vivement applaudi. M. Verspeyen représentant le Cercle catholique de Gand propose d'affirmer solennellement les droits de la souveraineté pontificale. (Tonnerre d'applaudissements). Nos revendications ne cesseront jamais, dit-il. De toutes parts : Non ! non !) La neutralité ne doit pas être, continue-t-il, une machine pneumatique pour asphyxier les âmes catholiques. Les Anglais prennent, les catholiques belges ne se laisseront pas bâillonner ; ils ne regretteront rien, ni leurs pétitions, ni leurs offrandes, ni le sang versé à Castelfidardo et à Mentana.

Nous attendons le prochain triomphe dont les symptômes sont déjà visibles. Notre siècle ne sera ni le siècle de Napoléon, ni celui de Bismarck ou de Cavour, il sera le siècle de Pie IX. De longues acclamations accueillent et récompensent cet énergique langage.

M. Bailly, président du Cercle du Luxembourg, à Paris, félicite les Belges d'avoir virilement défendu les libertés du peuple catholique. La séance est levée à midi.

—

Les interrogatoires journaliers d'Eugène T'Kint par le juge d'instruction, M. Hauman, ont de nouveau été repris depuis le commencement de ce mois, alors qu'on répète que l'instruction de l'affaire de la Banque de Belgique touche à sa fin.

—

UNE FEUILLE DE MONS annonce que les ouvriers du puits n° 28 du charbonnage de Belle et Bonne sous Jemappes, se sont mis en grève, lundi matin, réclamant une augmentation de salaire.

## CARTE
### DU THEATRE DE LA GUERRE

Pour permettre à nos lecteurs de suivre les opérations militaires, nous tenons à leur disposition, moyennant 75 centimes une carte du théâtre de la guerre, dressée avec le plus grand soin par la maison Lassailly.

## Faits Divers

— M. Saint-René Taillandier, légèrement indisposé n'a pas fait son cours hier.

Mme Adelina Patti est de passage à Paris se rendant à Londres où elle est engagée. Son procès en séparation de corps suit son cours régulier.

— On lit dans le *Peuple* de Rodez :

« C'est non-seulement une famille entière, mère, fils et fille, mais encore un quatrième convive, commensal habituel du logis, qui ont été empoisonnés à Villefranche, à la fin de la semaine dernière. Ces quatre personnes avaient pris ensemble un repas assez joyeux, quand elles furent saisies, peu de temps après, de violents vomissements, auxquels ne tardèrent pas à se joindre les terribles symptômes d'un empoisonnement complet.

» L'invité, le sieur C., ouvrier tailleur, a succombé le premier, après d'atroces souffrances. L'autopsie de son cadavre n'a pas révélé clairement la nature du poison. On suppose qu'il aura été produit par l'oxyde de cuivre, provenant d'un ustensile de cuisine mal étamé. Cependant ce n'est pas certain. Les trois autres victimes, la mère, le fils âgé de 19 ans et une jeune fille de 17 ans, sont dans un état désespéré. Ce drame affreux a péniblement impressionné de la population. »

### TRIBUNAUX

M. Francisque Sarcey, rédacteur du *XIXe Siècle*, et M. Barbier, gérant du journal, ont été poursuivis devant le tribunal correctionnel de Bar-sur-Seine pour diffamation envers M. Ferlet, juge d'instruction.

Le jugement rendu mercredi, condamne M. Barbier, gérant du *XIXe Siècle*, à 100 fr. d'amende, et M. Francisque Sarcey à 15 jours de prison, 500 fr. d'amende, 4,000 fr. de dommages-intérêts, ainsi qu'à l'insertion du jugement en tête du *XIXe Siècle*, dans un journal du département de l'Aube, et dans quatre journaux de Paris.

—

Le comte de Lambertye, agissant tant en son nom et de son chef que comme exerçant les droits de Mme Blanche-Marguerite Pouyer, son épouse, a assigné en police correctionnelle.

1° M. Fernand Rodays, gérant du journal le *Figaro*;

2° Émile Corra, gérant du journal l'*Evénement*;

3° Vigier, gérant du journal la *Marseillaise*:

4° Gaston Perredeau du Vassy, rédacteur du journal l'*Evénement* pour les faire condamner à lui payer es-qualités qu'il agit la somme de 50,000 fr. à titre de dommages-intérêts, pour diffamation. Voir ordonner l'insertion du jugement à intervenir dans 25 journaux de Paris et des départements au choix du demandeur.

Les numéros visés sont : pour le *Figaro*, celui paru le 10 avril, intitulé : *Tablettes Parisiennes*, signé un *boulevardier*. Pour l'*Evénement* celui du jeudi, 12 avril, commençant par ces mots : « *Par un décret* », et finissant par ceux-ci : *Une enquête S. V. P.* Celui du 20 avril, intitulé : *Une mort mystérieuse*. Pour la *Marseillaise*, celui du 24 avril, intitulé : *Le Mystère de Rouen*.

—

Le sieur Hunsiker, gérant du journal le *Radical* comparaissait aujourd'hui devant la 1re chambre correctionnelle présidée par M. Grattery.

Il était prévenu 1° D'avoir injurié publiquement des autorités publiques en la personne des conseils d'administration des régiments, en publiant dans le n° portant la date du 25 mars du dit journal le *Radical*, un article intitulé : *La moralisation de l'armée*, commençant par ces mots : « Trochu dans un livre » et finissant par ceux-ci « prime de rengagement » et notamment dans le passage commencant par : « Comme chaque homme » et finissant par : « de trouver déplorable ».

2° D'avoir au cours du même article injurié publiquement des agents de l'autorité publique pour faits relatifs à leurs fonctions, en la personne des sous-officiers de l'armée, dans le passage, commençant par ces mots : « Plus un officier reste au corps » et finissant par ceux-ci : « plus la société est filoutée ».

M. l'avocat de la République Symonet a requis l'application de la loi. Me Gronslé a présenté la défense du prévenu. Le Tribunal après en avoir délibéré condamne Hunsiker à 2 mois d'emprisonnement et 2,000 fr. d'amende.

—

Le sieur Mervaux gérant du journal la *Lanterne* et Henri Maret, rédacteur du même journal étaient cités aujourd'hui devant la cour d'assises, comme prévenus du délit d'excitation à la haine des citoyens, les uns contre les autres, à raison d'un article intitulé : QUESTION SOCIALE publié dans le n° du 29 avril.

M. Bondurand président a interrogé les prévenus qui ont invoqué leur bonne foi.

M. Oufroy de Bréville avocat général a requis l'application de la loi tout en reconnaissant la possibilité d'admettre vis-à-vis de Mervaux, des circonstances atténuantes.

Me Clery a représenté la défense des deux prévenus. Le jury a reconnu les accusés coupables sur toutes les questions, en admettant toutefois à leur égard des circonstances atténuantes. La cour après en avoir délibéré, condamne Mervaux à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende, Henri Maret rédacteur de l'article incriminé, à 2 mois de prison et 2,000 fr. d'amende. Les deux accusés sont dispensés de la surveillance et condamnés solidairement aux dépens.

### NOUVELLES DU MATIN

Bukarest, 11 mai.

Hier soir les Turcs de Teourtoukai et trois monitors turcs bombardèrent Oltenitza.

Les Roumains ripostèrent.

Les dégâts de Teourtoukai sont insignifiants.

Les batteries russes de Braïla ont coulé entièrement aujourd'hui à quatre heures les plus grands monitors Turcs devant Braïla.

Constantinople, 11 mai.

Chefket-Pacha part pour Kars.

Suivant quelques journaux, les Russes auraient abandonné non-seulement les environs de Kars et d'Ardahan, mais aussi Bayasid et Kaghysman.

## Nouvelles du soir

Voici le sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui :

Loi autorisant la ville de Blois (Loir-et-Cher) à contracter un emprunt.

Décret nommant un préfet, des secrétaires généraux de préfecture, des sous-préfets et un conseiller de préfecture.

Décret nommant un conseiller référendaire à la cour des comptes.

Arrêté relatif à l'importation en France et au transit du bétail.

Arrêtés nommant des percepteurs.

—

L'*Officiel* publie aujourd'hui la nomination du secrétaire de la Loire, nommé préfet de l'Aube en remplacement de M. Lamarc appelé à d'autres fonctions.

Bossu, secrétaire général du Gard, est nommé secrétaire de la Loire : Despond, secrétaire du Loiret, est nommé sous-préfet à Châlons-sur-Saône, en remplacement de Waru, démissionnaire; Péchelle, ancien secrétaire du conseil du gouvernement en Algérie, est nommé sous-préfet à Orange, en remplacement de Foltz mis en disponibilité sur sa demande; Regnault, sous-préfet à Calvi, est nommé secrétaire du Gard ; Poiffaud licencié en droit, est nommé sous-préfet de Calvi ; Bez de Bère, rédacteur au ministère des travaux publics, est nommé sous-préfet à Florac, en remplacement de Dubois, mis en disponibilité sur sa demande ; Monnier, licencié en droit, est nommé conseiller de préfecture dans la Haute-Loire, en remplacement de Cailleteau, décédé.

—

Petite Bourse du soir :
3 0/0, 67.70.
5 0/0 102.90. 92 1/2. 80.
Banque ottomane 322.50.
Italien 63.90. 64.05. 64.
Florins 54 5/8.

## DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES
### La Guerre d'Orient

Bucharest, 11 mai.

Les Turcs continuent à capturer les bateaux dans les ports roumains et incendient avec du pétrole ceux qui refusent de passer sur la rive turque.

Des troupes turques ont débarqué dans les environs d'Oltenitza. Elles ont incendié hier un poste roumain et ont emporté plusieurs moulins mécaniques à blé.

Bucharest, 11 mai, soir.

On estime à 10,000 le nombre des Russes qui ont pris la direction de Giurgevo.

Le mouvement de ce côté paraît terminé.

Le mouvement principal a lieu actuellement dans la direction de la rivière Oltu.

Une partie des troupes prend par le chemin de fer, une autre a pris par la chaussée.

Buckarest, 11 mai, 9 heures 25, soir.

*Chambre des députés*. La loi établissant en Roumanie le cours de la monnaie russe est adoptée.

M. Stolojano, interpelle le Gouvernement sur les mesures qui ont été prises à la suite du bombardement des villes roumaines par les turcs.

M. Gogaluiceano répond. Il rappelle les cruautés commises par les Turcs. Il dit que la jeune Turquie est une Turquie fanatique.

Il conclut que la Turquie a déclaré la guerre au pays, et qu'elle a rompu elle-même tous les rapports diplomatiques.

On décide qu'il y aura séance de nuit.

Deux ordres de nuit sont proposés.

Le premier est ainsi conçu : Considérant que les liens attachant la Roumanie à la Turquie sont rompus, la Roumanie est désormais maîtresse de ses destinées, la Chambre accorde au ministère un vote de confiance.

Le second se borne à exprimer la confiance de la Chambre dans la marche que le gouvernement croira devoir suivre.

Bucharest, 12 mai.

*Chambre des députés*. Séance de nuit.

M. Jonescu dit nous n'avons ni argent ni armée, ni même alliés, car je ne considère pas les russes comme alliés. Les turcs ont tiré contre les russes et non contre nous. Après la guerre nous serons pauvres, et nous ne serons peut-être pas indépendants ; nous n'avons pas besoin de déclarer la guerre puisque nous avons accordé le passage aux russes et que nous sommes garantis par les puissances.

M. Bratiano représente que la Roumanie s'est adressée aux puissances qui n'ont pas répondu. Nous devons, dit-il, recourir à nos propres forces puisque nous sommes abandonnés et avons une bonne armée de bons officiers. Si nous pouvons prouver notre vitalité et nous devons nous défendre, la Porte nous ayant déclaré la guerre.

Après le discours de M. Bratiano, la Chambre procède au vote, et adopte par 59 voix contre 28 un ordre du jour modifié et ainsi conçu : l'Assemblée, voyant que la Turquie par sa conduite et par ses aggressions a rompu les liens qui la rattachaient à la Roumanie, à la Turquie ; constatant que la Turquie a commencé les hostilités contre la Roumanie, s'appuie sur les sentiments de la justice des puissances garantes qui, par le traité de Paris, ont sauvegardé le développement de la politique roumaine, et autorisé le gouvernement à prendre toutes les mesures possibles pour assurer l'existence de la Roumanie, lui permettre de se trouver après la paix avec une situation politique bien définie, qui lui donne possibilité d'accomplir, hors de toute dépendance sa mission historique en Orient,

Bucharest, 11 mai, 9 h. 40.

Dans le bombardement d'Oltenitza, un officier et trois soldats roumains ont été blessés, un canon a été démonté.

Les pertes des Turques sont inconnues.

Les bombes roumaines ont allumé plusieurs incendies à Tourtoukaia.

Le prince est parti hier.

Bucharest, 11 mai, 11 h. soir.

On donne les détails suivants sur la destruction du plus grand des monitors turcs; ce monitor s'étant approché de Braïla, à trois heures cet après-midi, s'est embossé derrière l'île de Ghecet et a commencé a bombardé la ville, les soldats russes des postes sur les rives et les quais du Danube ont répondu d'abord avec leur artillerie légère sans atteindre le monitor, mais bientôt les batteries russes dissimulées derrière les vignes, sur les hauteurs qui dominent la ville, appuyant le feu ont tiré pendant une heure : une grenade a atteint le monitor si heureusement qu'il a coulé bas immédiatement.

Buckarest, 12 mai.

D'après les derniers renseignements, deux obus russes ont frappé la chaudière du monitor turc, elle fit explosion; le feu s'est communiqué à la poudrière du monitor, qui, en sautant, s'est ouvert et a coulé : 200 soldats qui étaient à bord, et l'équipage, ont été noyés; le pilote seul a échappé.

Vienne, 11 mai.

La *Nouvelle Presse* publie un télégramme de Constantinople, en date du 9, annonçant qu'Ismaïl-Pacha, *vali* d'Erzeroum s'est mis en mouvement avec 40,000 Kurdes pour pénétrer sur le territoire russe.

Giurgevo, 11 mai. soir.

Sur l'avis que les Turcs se proposaient de bombarder la ville au fur et à mesure que les russes arrivent ici, les troupes roumaines se reportent dans la petite Valachie derrière l'Olto.

Raguse, 11 mai.

Nicksick, ayant encore des approvisionnements pour six semaines, Suleymans Pacha ne forcera pas encore les défilés de Duga. Il laisse huit bataillons à Gacko, et en concentre trente-deux à Blagai, près de Mostar, où il se retranche avec de l'artillerie.